Lettre de Londres

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'autorité du Gouvernement est intacte non seulement parce que sa politique intérieure et extérieure répond aux vœux de la nation, mais parce que l'opposition a été rarement plus désunie.

Le Labour party est, en effet, déchiré par des dissensions qui l'ont singulièrement affaibli. Il comprend une section d'extrémistes constituée en une ligue socialiste dont le chef, Sir Stafford Cripps, préconise la formation d'un front commun avec les dissidents de l'Indépendent labour party et avec les communistes. Contre ce projet, s'est élevé le Comité exécutif national travailliste et en présence de ce veto des leaders du parti, la ligue socialiste s'est divisée, jetant le désarroi dans les rangs de ses partisans. Mais là ne se limitent pas les difficultés des chefs.

L'élément dominant du Labour party est constitué par les trade-unions qui en alimentent et en contrôlent la caisse, ce qui ne plait guère aux intellectuels dont le socialisme est plus hardi. Certains leaders trade-unionnistes seraient plus volontiers enclins à coopérer avec le gouvernement d'Union nationale qu'avec leurs critiques d'extrême-gauche, surtout dans le champ de la politique extérieure, et cette tendance gêne considérablement l'action de l'opposition travailliste aux Communes.

Le Labour party comprend enfin l'organisation des coopératives dont la puissance a grandi au point que beaucoup de ses membres jugent qu'ils peuvent se passer désormais de la tutelle des socialistes. Deux de leurs chefs les plus éminents, MM. Alexander et Barnes, ont réussi jusqu'ici à les persuader qu'il est de leur intérêt politique et parlementaire de rester affiliés au parti travailliste, mais leur tâche devient de plus en plus difficile et cette tendance séparatiste crée aux leaders de l'opposition parlementaire des préoccupations qui expliquent les vacillations de leur attitude.

Si l'on considère par ailleurs que les libéraux ont cessé d'être, dans la pratique, une force effective d'opposition aux Communes, on comprend que le sort du Cabinet soit assuré et qu'on puisse envisager dès maintenant — et sans grande témérité — des échéances aussi lointaines que la retraite de M. Baldwin et son remplacement par M. Neville Chamberlain. Au surplus, on peut de même tenir pour acquis que la plus importante mesure législative de la session qui va s'ouvrir, c'est-à-dire l'accélération et le financement du programme du réarmement, ne soulèvera guère aux Communes que des objections de pure forme.

J. D.

Au Sénat

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Les occasions ni les raisons ne nous ont manqué récemment de méditer sur nos devoirs. Les suggestions ne nous ont pas été épargnées non plus sur la manière de les comprendre. Mais, ainsi qu'il arrive assez communément, tandis que les uns nous gourmandaient de faire aux projets gouvernementaux un accueil qui reculait les limites de la faiblesse, les autres nous reprochaient à l'égard des mêmes projets un entêtement borné.

« Pour ne plaire à personne, notre point de vue est autre. En temps de crise surtout les mesures qui plaisent importent moins que celles dont la santé du pays a besoin.

« De même nous persistons à croire bon de n'avaliser un texte qu'après en avoir pu mesurer la portée et reconnaître l'efficacité. Cette méthode n'implique, croyons-nous, aucune irrévérence envers la souveraineté du suffrage universel, ni n'autorise à mettre en cause notre loyalisme constitutionnel. »

M. Jeanneney estime qu'entre les gouvernements et les assemblées, les désaccords sont souvent les inévitables tâtonnements d'un travail difficile.

Il a affirmé ensuite qu'autant que quiconque le Sénat reste attentif au renouvellement indéfini qui s'opère dans le structure des sociétés humaines. Mais la difficulté éternelle demeure : assortir aux choses conçues les moyens de les réaliser.

« En présence d'une politique d'audace, le Sénat fait, à l'occasion, les représentations nécessaires ; c'est pour pouvoir épargner des remontrances. Il pourchasse les textes jugés pernicieux, mais, faute de mieux possible, il accepte de s'en tenir à la sagesse relative des solutions transactionnelles. »

M. Jeannenay estime que le stage subi au Sénat par maints projets de loi, et en particulier de tout récents, a été grandement profitable à leur conformation.

En terminant, le président a salué avec joie la paix qui revient dans le monde du travail et les indices qu'on signale d'une reprise accentuée des affaires et il a souligné la nécessité de la concorde entre les différentes classes ou fronts actuellement en lutte.

Le président est fréquemment applaudi, notamment lorsqu'il parle du rôle de contrôle et de contrepoids de la Haute Assemblée.

Lorsque le discours est terminé, tous les sénateurs se lèvent et font une ovation au président.

Puis celui-ci donne lecture des demandes d'interpellation déposées depuis la clôture de la dernière session.

M. Jeanneney rappelle qu'il avait été précédemment décidé que l'interpellation de M. Gautherot sur le complot communiste, serait discutée à la première séance après le vote de la réforme fiscale.

M. Blum propose que cette discussion soit fixée au mardi 2 février.

Il en est ainsi décidé.

Le Sénat fixe la date de la discussion de diverses autres interpellations.

M. Blum dépose le projet adopté par la Chambre relatif au départ de volontaires pour l'Espagne et en demande la discussion immédiate.

Le projet est renvoyé aux Commissions de législation et des affaires étrangères qui le rapporteront jeudi.

La séance est levée à 15 h. 55.

Prochaine séance jeudi à 15 heures.

— La princesse Gustave-Adolphe de Suède, belle-fille du prince royal et qui est née Sibylla de Saxe-Cobourg, a mis au monde une fille.

LETTRE DE BRUXELLES

La position des Travailleurs chrétiens dans la réorganisation catholique

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 19 JANVIER 1937.

Le Conseil central de la ligue nationale des travailleurs chrétiens a pris position au sujet de la réorganisation du Parti catholique. Il a d'abord accepté, sans la moindre réticence les directives de la lettre pastorale des évêques, sur la nécessité d'un parti catholique pour la défense des libertés religieuses et scolaires, la nécessité des œuvres sociales chrétiennes pour combattre le communisme et résoudre les conflits sociaux, sur la nécessité de maintenir l'esprit chrétien dans les œuvres en vue du bien commun.

Le Conseil a aussi adhéré aux suggestions du Directoire catholique provisoire, sur l'organisation nouvelle du parti: à savoir 1° un Parti catholique social pour la Wallonie; 2° le Katholieke Vlaamsche Volkparti pour la Flandre, tous deux ayant une autonomie sérieuse en ce qui concerne leur action sur le milieu, sous la direction et le contrôle d'un directoire commun, dont il reste encore, cependant, à préciser le rôle et à nommer les membres. A l'avance, les travailleurs chrétiens leur font confiance.

La Ligue a, cependant, marqué sa volonté de sauvegarder à tout prix son unité et son existence. Si elle admet dans le parti, un groupe flamand et un groupe wallon, elle ne veut pas se diviser elle-même, en Flamands et Wallons. Elle maintient son droit de réunir,comme par le passé les travailleurs de tout le pays, dans une seule et même Ligue chrétienne et de subsister comme telle dans l'organisation du parti catholique. Elle n'admettrait aucune formule qui la condamnerait à disparaître. Il n'en est d'ailleurs point question.

Qu'ainsi continuera encore dans le parti réorganisé, une sorte de « standorganisatie », c'est évident; mais la Ligue des travailleurs chrétiens y reste attachée, puisque c'est la condition même de son existence et puisque les évêques eux-mêmes interdisent toute scission dans les œuvres existantes. Mais, pour l'application de cette autonomie, la Ligue accepte l'unité dans la discipline, la plus entière discipline au Parlement, ne se réservant le droit d'initiative que dans ce qui est son domaine propre. Enfin, elle remarque que rien ne contribuera à éviter toutes les difficultés que le fait de doter rapidement le nouveau parti catholique d'un programme unique, accepté et défendu par tous, non seulement en paroles mais par des actes, et promouvant les intérêts particuliers dans le cadres du bien commun.

Telles sont les grandes lignes de l'attitude que la Ligue des travailleurs chrétiens vient de prendre dans la réorganisation du parti catholique belge.

S...

L'assemblée générale de l'Automobile-Club du Nord de la France aura lieu à Roubaix le 2 février

L'assemblée générale de l'Automobile-Club du Nord de la France aura lieu au siège, 42, rue du Maréchal-Foch, à Roubaix, le mardi 2 février courant, à 14 h. 30.

En voici l'ordre du jour : Allocution du président ; rapport du comité directeur ; rapport du trésorier ; rapport du commissaire de surveillance ; renouvellement du comité directeur (tiers sortant) ; nomination du commissaire de surveillance pour 1937 ; questions et propositions diverses ; remise officielle de récompenses aux bons chauffeurs (16 h.).

Il est rappelé que, conformément aux statuts, il n'est pas envoyé de convocations individuelles pour cette assemblée; les avis donnés par le « Journal de Roubaix » en tiennent lieu. Le comité espère que, comme chaque année les sociétaires viendront nombreux à cette réunion.

Tout sociétaire qui désire faire une proposition devant être soumise à l'assemblée générale, doit adresser ladite proposition au président de l'A. C. N. F. huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée et par écrit. Il est bien entendu que ces propositions ne peuvent concerner que des objets se rapportant aux fondements de la Société ou de son administration.

Le renouvellement des cartes W7 et carnets WW7 pour automobiles

Les constructeurs et garagistes, titulaires de cartes grises W7 ou carnets W.W7, valables seulement pour 1936, sont priés de vouloir bien, d'urgence, adresser à la Préfecture leur demande de renouvellement pour l'année 1937, établie sur papier timbré à 4 fr. et accompagnée :

1° D'un mandat-poste de 4 fr., s'il s'agit d'une carte W7, ou d'un mandat-poste de 40 fr. s'il s'agit d'un carnet W.W7 ;

2° D'une enveloppe timbrée à 0 fr. 50 avec adresse exacte du pétitionnaire pour le retour de la nouvelle carte W7.

Les cartes délivrées au titre de l'année 1936 seront conservées par leurs titulaires jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur nouvelle demande.

Les infractions pour usage de cartes grises W7 périmées seront prochainement relevées par les services de police.

L'extension de l'attribution de la médaille des évadés

La loi du 20 avril 1936 a étendu le bénéfice de la loi du 20 août 1926 instituant la médaille des Evadés à certaines catégories de personnes qui jusqu'alors n'étaient pas admises à solliciter l'attribution de cette médaille à titre civil.

Ce sont :

1° Les Alsaciens et Lorrains, les prisonniers civils et les habitants des régions occupées qui, ayant tenté de s'évader, furent repris et condamnés, pour ces faits, par les autorités allemandes ;

2° Les femmes ou jeunes filles françaises ayant accompli des actes d'évasion, sans qu'elles aient à apporter la preuve qu'elles se sont mises à la disposition de l'autorité militaire française ;

3° Les étrangers qui se sont évadés en compagnie de Français ou qui, évadés eux-mêmes, auront favorisé l'évasion de Français.

Ces personnes peuvent éventuellement recevoir la médaille des Evadés avec un motif de citation n'entraînant pas la concession de la croix de guerre.

Les demandes des candidats doivent être adressées à la Préfecture du Nord (cabinet du Préfet). Elles seront examinées à Paris, par une commission siégeant au ministère de l'Intérieur.

NOTES D'ART

L'exposition Henry Grosjean à Roubaix

L'un des artistes les plus aimés de l'ancien groupe des « Dix », Henry Grosjean, président de la Société des paysagistes français, expose en ce moment à la Galerie Dujardin, à Roubaix.

Avec Grosjean, un paysage, ce n'est pas seulement, selon la formule consacrée, « la nature vue à travers un état d'âme », qui peut changer, c'est quelque chose de plus profond et de plus significatif, c'est l'âme même de l'artiste qui nous est révélée. Et cela se manifeste d'autant mieux et doit nous réjouir d'autant plus que cette âme est noble et qu'il résulte pour nous un enrichissement de son contact.

Ces lignes majestueuses des vallées, qui se croisent sans se heurter ; ces courbes pures des montagnes arrondies et polies par les siècles ; ces miroirs d'eau tranquille où se reflètent des cieux de mystère; ces horizons immenses, images de l'infini; l'harmonie délicate, finement nuancée et cependant intense de la couleur où domine ce bleu gris « Grosjean » si apaisant et si exaltant et dont le chant céleste s'élève dans d'idéales solitudes, c'est bien ce bel artiste qui nous apparaît symboliquement à travers ses œuvres ; c'est bien cette nature méditative, réservée, un peu hautaine même, mais si délicate et d'une telle profondeur de sentiments, et si précieuse à ses amis ; et que rien de bas ou de laid n'atteint.

C'est Grosjean et c'est sa province de Jura, son pays de Bresse, solides et sérieux comme leurs roches, aux traditions pures comme l'eau de leurs lacs... L'œuvre de Grosjean est un poème vibrant d'amour pour le grave et harmonieux visage de sa petite patrie. Aussi, l'artiste n'est-il jamais si bon ni si personnel que lorsqu'il en peint les aspects les plus caractéristiques, comme cette *Arrivée à Coligny* qui donne le désir de rester à jamais dans ce séjour si bien caché; ou cette *Descente du Revermont sur la Bresse*, ou *Un soir sur la Bresse*, la *Bresse (Tout au soir)*, *La vallée entre Brénod et Hauteville*, ou *La route (Brénod)*, une tempête qui est un chef-d'œuvre de sensibilité, de poésie; pour dire mieux, un chef-d'œuvre tout court.

De charmants pastels et des gouaches fines, nerveuses, d'un accent plus vif consacrés à la Franche-Comté, à la Côte d'Azur, à Saint-Cloud, nous font voir sous un autre aspect et en possession des moyens techniques les plus variés le beau talent de Grosjean, sans rien lui enlever de ce qui en est l'essence : la sincérité, le sentiment profond de la nature, le culte de la vraie beauté.

A. T.

LES GRÈVES

Les réunions de la Commission paritaire départementale de conciliation

Il ne reste plus un seul gréviste dans le Nord

En raison des divergences assez nombreuses qui se font jour dans l'élaboration des conventions collectives du travail, la commission paritaire départementale de conciliation va être appelée à se réunir deux fois par semaine, les mardis et samedis.

D'après la loi sur l'arbitrage obligatoire, trois stades sont prévus dans la conciliation avant d'aborder les deux temps de l'arbitrage : conciliation dans le cadre du département, sous la présidence du Préfet ; quatre jours plus tard, en cas d'insuccès, conciliation devant les fédérations nationales patronales et ouvrières en présence d'un représentant du ministre ; enfin, conciliation, quatre jours plus tard encore, devant la confédération du patronat français et de la C.G.T., en présence du ministre. A l'usage, ces trois stades sans doute ne seront pas maintenus et seront ramenés à deux, le premier et le troisième.

Mardi après-midi, la commission du Nord s'est réunie sous la présidence de M. Carles. A son ordre du jour, figuraient les différends pour l'industrie des produits chimiques de la région de Cambrai et ceux relatifs à l'industrie du lin de Cambrai.

Au soir du 19 janvier, un fait qui mérite d'être signalé a été relevé dans le département du Nord : en effet, les services officiels n'avaient plus à enregistrer aucun gréviste. Vingt-cinq ouvrières de la préparation de l'usine Dufour, à Halluin, étaient encore en grève mardi, mais, ainsi que nous le disons d'autre part, le travail reprendra normalement dans cette usine aujourd'hui mercredi.

A Halluin

Le travail sera repris aujourd'hui à la filature de MM. Dufour frères

Nous avons signalé en son temps, la grève qui avait éclaté à la filature de lin de MM. Dufour frères, chemin de Linselles où, par suite de l'embauchage d'une nouvelle ouvrière, les pelotonneuses, au nombre de 25, avaient quitté le travail. Cette grève avait, on s'en souvient, provoqué le chômage des 115 autres ouvriers de l'usine.

Au cours d'une réunion tenue lundi soir, et après avoir entendu leur délégué ainsi que les dirigeants du syndicat,les ouvrières ont décidé de reprendre le travail, étant donné que le conflit dont il s'agit sera soumis, selon la procédure nouvelle, à la commission de conciliation.

Le personnel réintégrera donc l'usine ce mercredi matin, à l'heure habituelle.

La grève du personnel des abattoirs parisiens est terminée

A la suite de la médiation du ministre de l'Intérieur, les syndicats ouvriers ont décidé d'accepter le protocole d'arbitrage et de reprendre le travail ce matin

Paris, 19 janvier. — Devant M. Marx Dormoy,ministre de l'Intérieur, il a été convenu ce qui suit, entre M. Robert Lévy, président de la Fédération des sous-produits des abattoirs : Berteaux, vice-président de la Fédération de l'alimentation ; Tourasse, secrétaire du Syndicat des travailleurs des abattoirs ; Toilet, de l'Union des syndicats.

« 1° Conformément à l'article 2, paragraphe 2 de la loi du 31 décembre 1936, le travail reprendra immédiatement ;

« 2° Les contestations qui existent actuellement entre les parties seront portées immédiatement devant un arbitre désigné par le gouvernement. Cet arbitre rendra sa sentence le plus rapidement possible.

« Cette dernière, conformément à l'article 6 de la loi du 31 décembre 1936, sera publique, obligatoire et sans appel. Il n'y aura pas de renvois pour faits de grève ».

Les ouvriers et employés des abattoirs de la Villette, de Vaugirard et des boucheries et charcuteries en gros se sont réunis mardi après-midi à la maison des syndicats, rue de la Grange-aux-Belles.

Il leur a été exposé le protocole adopté par l'arbitrage pour résoudre le conflit.

Après une courte discussion et un exposé des responsables du syndicat, les assistants ont décidé d'accepter le protocole et de reprendre le travail mercredi matin.

Les héliograveurs de la région parisienne se mettent en grève et occupent les locaux

Deux mille ouvriers sont atteints

Paris, 19 janvier. — Un conflit a éclaté dans la corporation des héliograveurs.

Toutes les maisons d'héliogravure de la région parisienne sont atteintes.

Le nombre des grévistes est d'environ deux mille.

Ils demandent une augmentation de salaires et la révision de leur convention collective. Ils occupent les locaux.

Un ouvrier est frappé d'un coup de canif par un manœuvre algérien à Flers-Breucq

La lame ayant pénétré dans la région du cœur, l'état du blessé est grave

Une rixe sanglante s'est produite, mardi matin, à Flers, à l'usine de Saint-Gobain, dont l'entrée est située rue Jean-Jaurès, à proximité du pont du Breucq, sur le passage de la Marque.

Les conséquences de cette rixe entre deux ouvriers sont d'autant plus regrettables que la querelle est née d'un motif futile.

Une discussion...

L'entreprise Aubrun, béton armé, rue des Stations, 41, à Lille, occupe à l'usine Saint-Gobain une dizaine d'ouvriers qui effectuent divers travaux dans les bâtiments. Cette équipe était arrivée vers

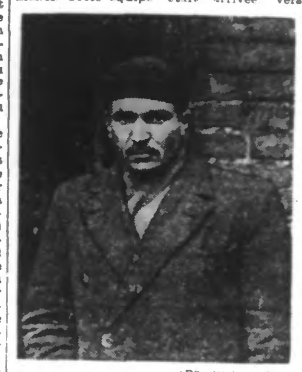

(Ph. du J. de R.)

L'AGRESSEUR MAHOUD YGUEDJTAL

7 h. 30, au lieu de son travail. Comme d'ordinaire, les ouvriers se réunirent dans la cour autour d'un brasero et chacun tira de sa musette le déjeuner du matin.

Parmi eux se trouvaient M. Auguste Petit, âgé de 30 ans, demeurant à Lille, rue de Seclin, 31, et un manœuvre, d'origine algérienne, Mahoud Yguedjtel, âgé de 25 ans, habitant à Fives, 258, rue Pierre-Legrand.

Avant de pénétrer dans un magasin où ils devaient être employés, les ouvriers utilisaient une bouteille d'huile afin de graisser leurs chaussures et d'éviter la détérioration du cuir par le ciment.

Le récipient avait servi à un troisième ouvrier, M. Joseph Quique, âgé de 30 ans, domicilié à Roubaix, rue Larochefoucault, n° 75, qui le déposa près de M. Auguste Petit. A ce moment, l'Algérien voulut se saisir du récipient avant lui. M. Petit protesta et le manœuvre donna un coup de pied dans la bouteille.

Ne désirant pas discuter plus longtemps, M. Petit rappela qu'il était l'heure de se mettre à la besogne et les ouvriers entrèrent dans le hall du magasin de chlorure de chaux pour y prendre leurs postes respectifs, assez éloignés les uns des autres.

Un coup de couteau dans la poitrine

C'est ainsi que la scène qui se déroula ensuite n'eut pas de témoins à son début. Dans un angle du hall, M. Petit avait été rejoint par l'Algérien et une dispute, consécutive sans doute à la question de la bouteille d'huile, commença entre les deux hommes qui en vinrent aux mains.

Au bruit de l'altercation, plusieurs ouvriers suspendirent leur besogne.

Se retournant, ils aperçurent M. Petit qui s'affalait sur le sol, se pressant la poitrine et criant: « Je suis touché! »

Que s'était-il passé? Tandis que l'équipe croyait qu'il ne s'agissait que d'un échange de coups de poing, l'Algérien avait saisi dans sa poche un canif, provenant d'une réclame d'une marque de liqueur. Il avait ouvert la lame principale, d'une longueur de six centimètres, et avait frappé son antagoniste violemment, d'un seul coup, à la poitrine.

Le blessé, qui perdait son sang, fut aussitôt relevé et, sur une civière, conduit à l'infirmerie de Saint-Gobain, d'où l'on manda M. le docteur Butin, père, de Wasquehal.

Le praticien constata une plaie pénétrante dans la région du cœur et ayant provoqué une abondante perte de sang. M. le docteur Butin ordonna le transfert de la victime à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille. L'auto-ambulance de la ville de Wasquehal servit à ce transport.

L'arrestation du manœuvre

Quant à son agresseur, il n'avait pas cherché à fuir. Entouré des autres ouvriers dont l'émoi était bien compréhensible, il s'était de nouveau approché du brasero. On croyait qu'il cherchait à se débarrasser du couteau, mais l'Algérien avait déjà essuyé la lame avec son mouchoir et rangé l'arme dans sa musette, où elle fut retrouvée.

Les gardes Arthur Cardon, du Bourg, et Grimonpont, du Breucq, informés, tinrent à vue Mahoud Yguedtyal qu'ils remirent aux gendarmes Lecocq et Ménart, de la caserne de Roubaix, chargés de l'enquête.

Interrogé, le manœuvre ne donna pas d'explications bien nettes de son geste, dû sans doute à un moment de colère. Il prétendit que M. Petit l'avait auparavant frappé à la tête avec une pièce de bois, mais celle-ci n'a pas été découverte, dans le hall.

Son couteau et son mouchoir ont été saisis, et il sera déféré au Parquet de Lille, aujourd'hui, mercredi, sous l'inculpation de coups et blessures.

L'état du blessé est grave

L'état de la victime, dont les déclarations n'ont pu être recueillies, est considéré comme grave, mais on espère que les suites de sa blessure ne seront pas mortelles. Sauf complications, il devra observer un repos d'un mois.

A Capri, le général Goering a offert un déjeuner au prince de Piémont

Capri, 19 janvier. — Le prince de Piémont, venu de Naples, a pris part à un déjeuner que le général Goering a offert en son honneur à l'hôtel où il est descendu.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 20 janvier:

Aujourd'hui: saint Sébastien; demain, sainte Agnès.

Soleil: Lever, 7 h. 37; coucher, 16 h. 27.

Lune: Pleine le 26.

Bulletin météorologique pour la journée du 20 janvier (région Nord): Vents des secteurs Ouest et Nord-Ouest variables; nuageux avec averses; températures en baisse.

Pharmacien de service de nuit (à ne déranger qu'en l'absence du pharmacien habituel): M. Lhullier, 169 bis, boulevard de Fourmies.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'Enfance: de 10 à 12 h., au Groupe Linné, rue Jean-Macé, et de 16 à 17 h., à la Goutte de lait.

Deux cent soixante-deux arrestations ont été opérées en 1936 par la police de Roubaix

Roubaix, malgré ses 110 000 habitants et sa population mêlée, est une ville bien calme et bien sage. La preuve c'est qu'en une année — l'an dernier — nos policiers n'ont arrêté que 262 personnes coupables d'avoir contrevenu — de différentes façons — aux lois de ce pays.

Et encore, il ne s'agit bien souvent que de délits bien anodins. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la multitude d'ivrognes appréhendés un soir et emmenés au violon pour y cuver leur vin : mais d'arrestations véritables, la plupart maintenues par le Parquet.

Il n'y eut donc que 262 de ces arrestations-là, en 1936, dont 53 opérées sur des étrangers.

Si nous jetons un coup d'œil sur cette statistique, qui n'est pas ouverte aux honnêtes gens, nous ne trouvons heureusement à Roubaix, l'an dernier, qu'un seul crime : celui de la Polonaise Louise Dziedzic, qui rue Decrème, décapita son ami.

Nous n'y trouvons aussi qu'une seule tentative de meurtre (boulevard de Reims), et un seul infanticide. On remarque, par contre, de nombreuses arrestations pour vol (67), et pour coups et blessures (35).

Quinze Roubaisiens ont été écroués pour outrages et rébellion envers les représentants de l'ordre, et dix-huit personnes furent poursuivies pour non-déclaration d'armes à feu.

Au hasard de cette statistique, signalons encore neuf arrestations pour blessures involontaires, onze pour abus de confiance, six pour escroqueries, trois pour homicide par imprudence, quatre pour vol d'auto, deux pour publications obscènes, etc...

D'autre part, 166 personnes, dont 48 étrangers, ont été mensurées et photographiées en vue de leur identification.

Voilà, en raccourci, ce que fut en 1936 le résultat du travail de nos agents et de nos inspecteurs de la Sûreté.

HALLE FLIPO. 1/2 kg beurre demi-sel : 8.00; extra, 9.00. Gruyère extra, 7.00. 35406

On procédera bientôt à de nouveaux essais de signalisation électrique

On étudie le moyen d'appliquer un sens giratoire pour décongestionner la Grand'Place

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des travaux entrepris pour doter d'un système de signalisation électrique sonore et lumineux le carrefour formé Grand-Place par les rues Foch, Sarrail, de la Gare et du Vieil-Abreuvoir.

Ce système, nous l'avons déjà dit, est virtuellement terminé et déjà, samedi, on a procédé à des essais qui se sont encore renouvelés lundi en présence de MM. Kléber Sory, adjoint au maire; Sadi Lebrun, chef des travaux municipaux; Mulot, commissaire central de police, et Pierre Smet, inspecteur. Une mise au point sera nécessaire pour donner au système signalisateur tout son intérêt.

D'autre part, pour décongestionner ce carrefour où s'entrecroisent, à chaque instant, tant de voitures venant de plusieurs directions, on a sorti de son carton, un projet vieux de plusieurs années et qui prévoit un sens giratoire autour de la Grand'Place, c'est-à-dire qu'un véhicule, venant de la rue du Maréchal-Foch devrait, pour se rendre rue de la Gare par exemple, faire le tour complet de la Grand-Place et passer successivement devant la mairie, puis devant Saint-Martin, avant d'aborder la rue de la Gare.

Ce projet, qui modifie sensiblement le règlement actuel datant de septembre 1933, est à l'étude et, bientôt, on procédera à des essais nouveaux.

Il faudra aussi penser à parfaire l'éducation du piéton et celle des chauffeurs et cyclistes qui s'obstinent à négliger les passages cloutés, lesquels ne sont d'ailleurs pas surveillés. Il y a là, en un mot, du travail en perspective pour notre brigade de la circulation.

MEUBLES toujours pas de HAUSSE. Pressez-vous. LERUSTE, Tg (Tél 16.49). 35040

Aujourd'hui, ont lieu les funérailles de Mme César Pollet-Cuvelier, la trisaïeule de notre région qui comptait la plus nombreuse descendance

Nous avons annoncé la mort de Mme Veuve César Pollet, née Pauline Cuvelier survenue le dimanche 17 janvier, en son domicile, 167, rue de Roubaix, à Mouvaux, dans sa 86e année.

Native d'Hauboudin la vénérable défunte appartenait à une très ancienne et très honorable famille de la région. Elle était la petite-fille de M. Pierre Parent-Dazin et la nièce de M. Pierre Parent qui fut conseiller municipal à Roubaix sous le second empire.

Veuve de M. César Pollet, le grand industriel roubaisien, décédé le 7 octobre 1911, la défunte était tertiaire de Saint-François et membre de toutes les confréries de la paroisse de Mouvaux Saint-Germain. Elle comptait en ligne directe, 176 descendants : enfants, petits-enfants arrière petits-enfants et deux arrière-arrière petits-enfants, appartenant à cinq générations, et comptait en outre, un nombre impressionnant de neveux et nièces qui peut être évalué à plus de cinq cents. Elle était la trisaïeule de notre région, inscrite au tableau d'honneur des grandes familles de Roubaix-Tourcoing », qui comptait la plus nombreuse descendance.

Infiniment bonne et généreuse, et d'une extrême modestie de sentiments, Mme César Pollet jouissait de l'estime générale et d'une très grande considération.

Nous prions toute sa famille de bien vouloir agréer l'expression de nos vives condoléances.

Les funérailles de Mme Vve César Pollet auront lieu aujourd'hui, mercredi 20 janvier, à 10 h., en l'église Saint-Germain, à Mouvaux.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

BANQUES ET TABACS

Une baraque à frites est la proie des flammes sur la Grand'Place de Wattrelos

L'INCENDIE, QUI A FAIT PRÈS DE 10.000 FRANCS DE DÉGATS, SERAIT DU A LA MALVEILLANCE

La police a ouvert une enquête

LES RESTES CONSUMÉS DE LA BARAQUE.

Au cours de la nuit de lundi à mardi, un incendie, activé par le vent violent qui soufflait à ce moment, a éclaté dans une baraque à frites installée sur la Grand-Place, à Wattrelos, depuis plus de soixante ans. Malgré la célérité déployée par les sapeurs-pompiers de Roubaix, mandés téléphoniquement, l'installation a été complètement détruite et les dégâts sont évalués à une dizaine de milliers de francs.

Voici les faits:

Mardi, vers 1 h. 40 du matin, Mme Reyna, qui exploite avec sa mère un magasin de chaussures au n° 16 de la Grand'Place, apercevait, du premier étage de son habitation, des flammes qui sortaient de la grande baraque à frites installée sur le terre-plein de la Place, en bordure des voies du tramway. Elle avertit immédiatement l'un de ses voisins, M. Jules Delcroix, propriétaire du Café Bellevue, qui téléphona aux sapeurs-pompiers de Roubaix, tandis que son fils, M. Léon Delcroix, se rendait au domicile du propriétaire de la baraque, M. Ismaël Potié, 48 ans, chauffeur d'auto à l'usine Ternynck,rue du Nouveau-Monde, à Roubaix, demeurant à Wattrelos, 9, rue Saint-Joseph. Ce dernier arriva sur les lieux en même temps que les sapeurs-pompiers qui, à l'aide d'une lance branchée sur leur auto-pompe, ne tardèrent pas à se rendre maîtres du sinistre.

Mais le feu, qui avait trouvé dans la graisse et l'essence contenue dans le réservoir d'une lampe, des aliments particulièrement combustibles, avait complètement détruit l'installation et rendu inutilisable le matériel entreposé.

Certains faits permettent de supposer que le sinistre serait dû à un acte de malveillance.

En effet, les premiers témoins n'avaient pas été peu surpris de constater que l'une des portes de la baraque était grande ouverte, alors que M. Potié l'avait bien fermée lorsqu'il avait regagné son domicile lundi, vers 22 h., après l'entr'acte du cinéma.

En outre, le foyer de l'incendie était situé du côté opposé au fourneau, près du réservoir d'une lampe à essence dont, détail particulièrement grave, le robinet de fermeture avait été arraché.

Signalons qu'un incendie avait déjà éclaté il y a deux ans environ, dans une autre baraque installée, elle aussi, sur la Place.

La police locale a procédé aux constatations et une enquête est ouverte pour établir les circonstances de cet incendie, dont l'origine est pour le moins suspecte.

Les dégâts, évalués à 10.000 francs sont, en partie couverts par une assurance.

UN ACTE DE CHARITÉ FACILE

Les scouts de France recueilleront à domicile, dimanche, des vieux vêtements pour les pauvres

L'hiver nous fait naturellement penser aux pauvres gens qui n'ont pas de quoi se vêtir chaudement.

Qui donc pourrait rester insensible à la vue des misères qui nous entourent.

Voulant venir en aide à tant d'infortunes, les dévoués scouts de France entreprendront le matinée du dimanche 24 janvier au ramassage de vêtements, chaussures, objets mobiliers, etc., au profit des nombreuses familles aidées par les Confrères de Saint-Vincent de Paul.

Toutes les familles ont déjà été avisées de cette tournée à domicile des scouts. D'avance, le comité du Vestiaire remercie toutes les personnes qui auront à cœur de leur préparer un colis, de faire un inventaire en règle de leurs armoires, garde-robes, débarras et d'en retirer tous les objets hors-mesure, encombrants, inutilisés et perdus pour tous ! Que de pardessus, complets, sacs-de-nuit, caleçons, lainages, chandails, etc., etc., qui deviennent la proie des mites; ils seraient cependant si bien accueillis par des gens dépourvus de tout.

Ne remettez pas au lendemain. Préparez votre colis dès aujourd'hui et vous aurez la satisfaction du devoir accompli. Les colis peuvent aussi être remis directement au siège du Vestiaire, 1, rue Jules-Deregnaucourt.

ROSENGART ET FIAT NEUVES disponibles. Garage du Pont St-Vincent, 10, rue d'Alsace, Roubaix. - Nombreuses occasions diverses. 35400

La fête théâtrale annuelle du Cercle militaire aura lieu le 15 février

La grande fête que le Cercle militaire de Roubaix organise chaque année par invitation, et qui est réservée à tous ses membres, aura lieu le lundi 15 février prochain, à 20 h. 15, à l'Hippodrome roubaisien, avec le concours de M. Pierre Bertin, sociétaire de la Comédie Française, et d'artistes du Théâtre français et de l'Odéon qui viendront interpréter: « L'âne de Buridan », comédie en trois actes de Robert de Flers et Caillavet.

M. Pierre Bertin tiendra le rôle de Boulains qu'il joue à la Comédie Française et qui est un de ses plus grands succès.

Les cartes ayant été adressées aux ayants droit, la location sera ouverte à l'Hippodrome à partir de vendredi prochain 22 janvier, à 9 h. du matin et jusqu'au 8 février, à 18 h. Passé cette date, les places non retenues, seront distribuées aux officiers qui en auront fait la demande au local du Cercle, 72, rue de la Gare.

D'autre part, des cartes de première et seconde galeries peuvent être retenues, dès ce jour, également, au local, de façon à ce que l'on puisse les faire numéroter.

Les grandes fêtes du tirage de la Loterie des Régions libérées

Chacun sait que le tirage de la 4e série de la Loterie des Régions Libérées donnera lieu à d'importantes festivités, qui se dérouleront à Roubaix, et dont nous publierons incessamment le programme général.

Le Comité organisateur tient aujourd'hui à faire connaître que, dans le programme, sont prévus, entre autres jeux populaires, des tournois de boules.

A cet effet, des subsides seront accordés aux cafetiers qui désirent en profiter. Ceux-ci doivent se grouper pour l'organisation du tournoi et faire la demande de subside en indiquant la composition du groupement.

Les demandes doivent être adressées le plus tôt possible à M. le directeur du Service des Fêtes, mairie de Roubaix.

A ceux qui veulent bénéficier de la loi Loucheur

Depuis sa fondation, le Syndicat des petits propriétaires et bénéficiaires des lois sur les H.B.M. s'est toujours montré l'ardent défenseur de ceux qui possèdent leur maison familiale. Luttant contre les taudis, il s'est élevé bien souvent contre la suppression des crédits pour l'application de la Loi Loucheur.

En effet, le meilleur moyen de donner des logements sains et salubres aux familles déshéritées était de les aider — au moyen d'un prêt remboursable en 25 ans — à construire une modeste maison.

Maintenant que la loi Loucheur semble vouloir revivre, il est absolument nécessaire que chacun des futurs bénéficiaires connaisse ses droits.

Aussi, le Syndicat des petits propriétaires est très heureux de se mettre à la disposition de ceux qui voudraient bénéficier de cette loi sociale.

Le Syndicat invite donc tous ceux qui désirent construire avec le bénéfice de la loi Loucheur à s'adresser à sa permanence tous les samedis soirs, de 18 à 19 h., à son siège, Café Degeyter, angle des rues Leconte-Baillon et du Chemin-Neuf (Pont-Rouge).

Ménagères, veillez au bon état de vos poubelles

En raison des accidents nombreux et parfois graves dont sont victimes les ouvriers chargés du service de l'enlèvement des ordures ménagères, par suite du mauvais état des récipients utilisés pour recueillir les ordures, l'Administration municipale se voit dans l'obligation de rappeler l'article 246 du Règlement de Police, ainsi conçu :

Les boues et immondices provenant du balayage des trottoirs et de la voie publique doivent être relevées par les habitants et déposées dans des seaux ou baquets leur appartenant, munis d'anses et de poignées, dont la capacité ne peut excéder cinquante litres.

Si ces prescriptions n'étaient pas observées dans l'avenir, le personnel ne procéderait plus à la vidange des récipients dont la manipulation p